

Non à la criminalisation de l'activité syndicale !

Alors que se prépare la manifestation de soutien à nos 5 camarades de Roanne, les attaques contre les syndicalistes se sont multipliées ces dernières semaines. Que ce soit vis-à-vis de notre camarade secrétaire du syndicat de l'hôpital d'Arcachon ou des éducateurs de l'association « Jeunes et cités » en Meurthe-et-Moselle, la règle imposée par les patrons, c'est « Tais-toi et bosse ! ».

A l'AP-HP, deux événements récents rendent cette situation plus insupportable dans un établissement dont la directrice, ancienne de la SNCF nommée par Sarkozy, est toujours en place et se comporte comme le pire des patrons-voyous. Après l'envoi de camions en plein mois d'août pour déménager les locaux de l'hôpital Hôtel-Dieu, elle traduit aujourd'hui devant le tribunal administratif trois camarades, ainsi que l'USAP-CGT, pour « occupation illégale de locaux ». Ce qui est encore plus scandaleux est l'événement survenu à l'hôpital Tenon le 3 octobre, quand le secrétaire du syndicat CGT venu soutenir un rassemblement du collectif pour la défense du centre d'IVG a été molesté par les forces de police présentes dans l'établissement à la demande de la direction.

Sommes-nous devenus un Etat policier où tous les gêneurs, qu'ils soient Roms ou syndicalistes, doivent être traités comme des délinquants du simple fait de leur appartenance à une communauté ou à une organisation sociale ? Devons-nous supporter cela d'un gouvernement qui se dit de Gauche ?

Nous ne devons pas laisser faire et organiser le soutien à nos camarades injustement attaqués. La Fédération va interpeller la Ministre de la santé et des affaires sociales et demander à être reçue spécifiquement sur cette question. **Nous invitons par ailleurs tous les syndicats à participer à la manifestation nationale du 5 NOVEMBRE, à ROANNE pour défendre les libertés syndicales.**

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22

Numéro

2013/24

Lundi 14 octobre 2013



SOMMAIRE

- | | |
|---|-------|
| ✓ Déclaration CGT
Pacte de confiance | P.2 |
| ✓ Tract catégorie C | P.3-6 |
| ✓ Déclaration CGT
«Priorité à l'austérité | P.7 |
| ✓ La défense de l'IVG
criminalisée à l'AP-HP | P.8 |

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/24 - 14/10/2013

Imprimé par nos soins

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



3 octobre 2013

Christophe PRUDHOMME

Déclaration CGT Réunion Pacte de confiance

Depuis maintenant plus d'un an, nous participons à des réunions qui ont débouché sur le rapport dit «Couty» et des annonces faites par la Ministre sur la stratégie nationale de santé ainsi que sur les urgences hospitalières.

Force est de constater qu'il existe un fossé très - trop - important entre le discours et les réalités de terrain où la logique financière continue d'entraîner des fermetures de services et des réductions de personnel.

Dans ce contexte, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, ainsi que l'alliance AMUF-CGT représentant les médecins, ont donc décidé de suspendre leur participation à ces discussions du fait de deux événements récents qui illustrent l'absence de réel dialogue social avec le ministère et nous incitent à ne plus croire le discours de la Ministre.

Mardi 30 septembre, notre secrétaire générale, Nathalie Gamiochipi, conduisait une délégation qui devait être reçue par le directeur de cabinet, Denis Morin, pour discuter du dossier de l'Hôtel-Dieu, dont la composition avait été annoncée le matin. Quinze minutes avant l'heure du rendez-vous, la conseillère sociale demande à parler à notre secrétaire générale pour lui expliquer le refus du directeur de cabinet de recevoir cette délégation au motif de la présence de représentants de l'hôpital de

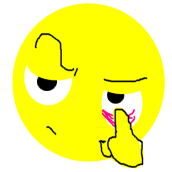
l'Hôtel-Dieu. L'argument était le suivant : il acceptait de recevoir la Fédération mais il refusait une délégation représentant un hôpital car il ne pouvait se permettre de rencontrer tous les hôpitaux de France et de Navarre !

Après une occupation de la rue avec les camarades accompagnant la délégation, plus d'une heure après, il acceptait finalement de recevoir une délégation réduite comportant des représentants de l'Hôtel-Dieu. Lors de la rencontre, monsieur Morin a affiché un mépris de notre secrétaire générale et de la délégation, inacceptable et nous a signifié le refus de toute négociation sur la décision de fermeture de l'hôpital par l'AP-HP.

Le deuxième événement est la publication du décret mettant en place les commissions régionales paritaires pour les médecins qui excluent l'alliance AMUF-CGT, avec une rédaction étonnante qui ne précise pas les critères de représentativité mais qui parle des «organisations les plus représentatives», ce qui permet de nous écarter.

Cette attitude du Ministère, dirigé par Marisol Touraine, est inacceptable. C'est pourquoi nous ne pouvons continuer de participer à des discussions qui feraient croire à l'existence d'un dialogue social alors que la réalité quotidienne sur le terrain et dans les établissements montre le contraire.






Mon oeil

LA GRANDE ARNAQUE !

Les grilles présentées le 20 septembre dernier étaient censées améliorer quelque peu le quotidien des agents de la catégorie C. Cependant, elles méritent d'être regardées avec un peu plus d'attention qu'avec le simple regard approbateur que leur réservent les quelques syndicats prompts à accepter sans réserve ces propositions.

En effet, si les agents de début de grille récupèrent en moyenne de 30 à 50 euros d'augmentation pour les plus chanceux d'entre-eux, il faut relativiser et mettre en face :

 15 euros d'augmentation prévisible du SMIC, dès le 1er janvier

 12 euros d'inflation à ne pas négliger pour la seule année 2013 à ce niveau d'indice.

Et que dire d'un agent qui gravira ses premiers échelons en « gagnant » 4,63 euros à chaque palier atteint lors des dix premières années de sa carrière...



De plus, si nous «grimpons» plus haut dans les échelons, les «augmentations» fondent en dehors de la création d'un nouvel échelon de fin de grille. Au 12^e échelon pour les échelles 3, 4, et 5 qui n'offrira que 14 à 45 euros d'augmentation

à des agents qui, ne l'oublions pas, sont bloqués depuis plus de 4 ans au 11^e échelon. Agents qui, de toutes façons, auraient bénéficié d'une prime GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) qui aurait dépassé cette pseudo largesse, puisqu'elle aurait atteint 750 à 850 euros. Au bout du compte, **les agents concernés perdent de l'argent !**

Quant à l'échelle 6 :

Si un nouvel échelon (9) apparaît, et est, on ne peut plus attirant, n'est-il pas un eldorado inaccessible ??? A quel âge serait-il accessible ? Et pour qui ? En tout cas, en ce qui concerne les AS, il faudra faire une croix sur la catégorie active !

Ne serait-ce pas la répétition d'une situation déjà observée ??? Qu'en est-il de l'évolution de carrière ? Les ratios publiés cette année ont été revus à la baisse pour les grades d'aides-soignants et d'adjoints administratifs. Faut-il l'oublier ?



De toutes façons, que personne ne fasse de plans sur la comète !

Des déroulements de carrière raccourcis sont d'ores et déjà prévus en 2015 avec 5 points d'augmentation pour chaque échelon.

Très prochainement, débiteront les vraies négociations qui feront suite à la parution du rapport «Pêcheur». Elles déboucheront sur la création de nouvelles grilles dans la Fonction publique pour les catégories A, B et C. Grilles qui seront applicables dès 2016 (soit 10 ans après les dernières qui commencent à être obsolètes) face à une inflation et une augmentation du SMIC qui les ont bousculées sans aucune réaction des tutelles.



Reclassement Catégorie C - au 1er janvier 2014

Grilles reçues le 1er octobre 2013 par la Fonction Publique

Les gains réels ne vont que jusqu'au 7^è échelon de l'échelle 3 (indice 315 à 102% du SMIC).
Ils représentent un «coup de pouce» de 1,3%. Le 10^è échelon de l'échelle 3 gagne 4 points mais on perd 4 points d'indice au passage au 11^è échelon (13 points au lieu de 17).

Les gains réels ne vont que jusqu'au 5^è échelon de l'échelle 4 (indice 314 à 102% du SMIC).
Ils représentent un «coup de pouce» de 1,3%. Le 12^è échelon de l'échelle 4 nouvellement créé va simplement diminuer le montant de la GIPA versée en 2014, si le point d'indice continue d'être gelé.

Echelle 3 - Année 2013				Echelle 3 année 2014 (premier grade)										
échelon	indice majoré	gain par échelon	Durée échelon année	Reprise ancienneté/reclassement	échelon	indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en €	Inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11 ^è)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
11	355	17	4	ancienneté conservée	11	358	13	4	3	73,89 €	13,26	754	4	17,55
10	338	12	4	ancienneté conservée	10	345	12	4	7	32,41 €	12,78	25	4	17,55
9	326	7	4	ancienneté conservée à 75%	9	333	6	3	7	32,41 €	12,34	288		
8	319	4	4	ancienneté conservée à 75%	8	327	4	3	8	37,04 €	12,11	273		2,18
7	315	1	4	ancienneté conservée à 50%	7	323	2	2	8	37,04 €	11,96	92	4	17,41
6	314	1	3	ancienneté conservée à 67%	6	321	1	2	7	32,41 €	11,89		4	20,52
5	313	1	3	ancienneté conservée à 67%	5	320	1	2	7	32,41 €	11,85		4	20,56
4	312	1	3	ancienneté conservée à 67%	4	319	1	2	7	32,41 €	11,82		4	20,60
3	311	1	2	ancienneté conservée	3	318	1	2	7	32,41 €	11,78		4	20,63
2	310	1	2	ancienneté conservée à 50%	2	317	1	1	7	32,41 €	11,74		4	20,67
1	309		1	ancienneté conservée	1	316		1	7	32,41 €	11,71		4	20,71
Durée de carrière 30 ans				Durée de carrière 22 ans										

Echelle 4 - Année 2013				Echelle 4 année 2014 (deuxième grade)										
échelon	indice majoré	gain par échelon	Durée échelon année	Reprise ancienneté/reclassement	échelon	indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en €	Inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11 ^è)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
				si plus de 4 ans dans le 11 ^{ème}	12	377	7	4	8	37,04 €	13,71	783		
11	369	13	4	ancienneté conservée	11	370	7	4	1	4,63 €	13,71	783		
10	356	11	4	ancienneté conservée	10	363	14	4	7	32,41 €	13,45	121	2	8,88
9	345	10	4	ancienneté conservée à 75%	9	349	9	3	4	18,52 €	12,93	156		
8	335	10	4	ancienneté conservée à 75%	8	340	13	3	5	23,75 €	12,59	134		
7	325	9	4	ancienneté conservée à 50%	7	327	3	2	2	9,26 €	12,11	171		
6	316	2	3	ancienneté conservée à 67%	6	324	2	2	8	37,04 €	12,00	209	2	7,62
5	314	1	3	ancienneté conservée à 67%	5	322	1	2	8	37,04 €	11,93		5	25,11
4	313	1	3	ancienneté conservée à 67%	4	321	1	2	8	37,04 €	11,89		5	25,15
3	312	1	2	ancienneté conservée	3	320	1	2	8	37,04 €	11,85		5	25,19
2	311	1	2	ancienneté conservée à 50%	2	319	1	1	8	37,04 €	11,82		5	25,23
1	310		1	ancienneté conservée	1	318		1	8	37,04 €	11,78		5	25,26
Durée de carrière 30 ans				Durée de carrière 26 ans										

Valeur du point (4.6303 €)



Reclassement Catégorie C - au 1er janvier 2014

Grilles reçues le 1er octobre 2013 par la Fonction Publique

Les 5 premiers échelons de l'échelle 5 ne sont presque pas utilisés. Le 9^e échelon gagne 5 points mais on perd 8 points d'indice au passage au 10^e échelon (9 points au lieu de 17). Cette échelle n'a aucun gain réel. Le 12^e échelon de l'échelle 5 nouvellement créé va simplement diminuer le montant de la GIPA versée en 2014, si le point d'indice continue d'être gelé.

Le premier échelon de l'échelle 6 n'est pas utilisé. Cette échelle n'a aucun gain réel. Seuls les personnels techniques pourront accéder, avant le 1er janvier 2015, au 9^e échelon de l'échelle 6, sommet de la catégorie, pour un gain réel de 8 points au lieu de 26.

Echelle 5 - Année 2013				Echelle 5 année 2014 (troisième grade)										
échelon	indice majoré	gain par échelon	Durée échelon année	Reprise ancienneté/reclassement	échelon	indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en €	Inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf le 11 ^e)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
11	392	13		si plus de 4 ans dans le 11 ^e me ancienneté conservée	12	402	9	10	46,30 €	14,56	832			
10	379	17	4	ancienneté conservée	11	393	13	4	4,63 €	14,56	832			
9	362	12	4	ancienneté conservée à 75%	10	380	9	4	4,63 €	14,08	76	5	21,60	
8	350	12	4	ancienneté conservée à 75%	9	371	16	3	47,67 €	13,74	51	1	5,75	
7	338	10	4	ancienneté conservée à 50%	8	355	14	3	23,75 €	13,15	141			
6	328	10	3	ancienneté conservée à 67%	7	341	7	2	73,89 €	12,63	119	1	5,49	
5	318	4	3	ancienneté conservée à 67%	6	334	7	2	27,78 €	12,11	98	5	21,39 peu utilisé	
4	314	1	3	ancienneté conservée à 67%	5	327	2	2	47,67 €	12,04		8	38,89 peu utilisé	
3	313	1	2	ancienneté conservée	4	325	2	2	50,93 €	11,96		7	34,34 peu utilisé	
2	312	1	2	ancienneté conservée à 50%	3	323	1	2	46,30 €	11,93		7	34,38 peu utilisé	
1	311		1	ancienneté conservée	2	322	1	1	46,30 €	11,89		7	34,41 peu utilisé	
Durée de carrière 30 ans														

Echelle 6 - Année 2013				Echelle 6 année 2014 (quatrième grade)										
échelon	indice majoré	gain par échelon	Durée échelon année	Reprise ancienneté/reclassement	échelon	indice majoré 2014	gain par échelon	durée échelon	gain indiciaire 2014-2013	gain mensuel en €	Inflation 2013 = 0,8%	GIPA 2013 (échelon précédent en 2008 sauf 7 ^e & 8 ^e)	gain réel en point d'indice	gain mensuel réel en euros
ES/8	430	14		si plus de 4 ans dans le 8 ^e me ancienneté conservée	9	457	26	27	725,02 €	15,97	857	8	37,64	
7	416	22	4	ancienneté conservée	8	431	14	4	4,63 €	15,97	857			
6	394	17	4	ancienneté conservée à 75%	7	417	22	4	4,63 €	15,45	828			
5	377	17	3	ancienneté conservée	6	395	15	3	4,63 €	14,63				
4	360	13	3	ancienneté conservée à 67%	5	380	15	3	73,89 €	14,08	14	2	8,46	
3	347	11	3	ancienneté conservée à 67%	4	365	15	2	23,75 €	13,52	102			
2	336	11	2	ancienneté conservée à 50%	3	350	10	2	73,89 €	12,96	79			
1	325		2	ancienneté conservée à 50%	2	340	7	1	18,52 €	12,59		5	24,71 non utilisé	
Durée de carrière 33 ans														

Valeur du point (4.6303 €)

Nous devons continuer d'exiger l'ouverture immédiate de réelles négociations pour mettre un terme au tassement de toutes les grilles de salaire, de toutes les catégories et notamment de celles de la catégorie C par :

- » Une augmentation significative de la valeur du point d'indice,
- » Une grille qui démarre à 1,2 fois le SMIC pour les agents non qualifiés compte tenu des spécificités de nos métiers,
- » Une carrière linéaire sans ratios, ni quotas,
- » Un doublement du salaire sur la carrière,
- » La suppression de l'échelle 3 (même pas 200 € de déroulement de carrière du début à la fin de l'échelle),
- » Un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subi depuis 2000,
- » Une réelle reconnaissance salariale des qualifications,
- » La prise en compte de la pénibilité de nos métiers.



la CGT

ne se laissera pas hypnotiser par des discours enjôleurs et suggère à qui veut l'entendre qu'il est plus prudent d'attendre avant de se glorifier d'avancées notoires.... !!!



Tous les salariés de la FPH devront peser par leur mobilisation sur les négociations pour voir leur carrière s'améliorer.

Conclusion : ces nouvelles grilles ne sont qu'un vulgaire trompe-l'œil censé faire oublier un gel du point d'indice depuis juillet 2010 ; une augmentation du SMIC qui aurait de toutes façons été répercutée, que ce soit en 2014, mais aussi en 2015. Et que dire de ces soustractions de notre salaire qui ont débuté en janvier 2011 pour aligner nos cotisations retraite sur celles du privé, et qui vont être gonflées avec de nouvelles taxes pour financer la réforme « Hollande » !!?



Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

A retourner à :

**Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr**

Le PLFSS 2014 est le frère jumeau du projet de budget adopté par le Conseil des ministres

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est le frère jumeau du projet de budget 2014: c'est un budget d'austérité.

Lors de sa présentation devant la Commission des comptes, le ministre du Budget Bernard Cazeneuve avait commencé par déclarer que ce PLFSS devait être au service de la croissance et de l'emploi. Nous sommes d'accord avec cet objectif mais il passe par l'augmentation des salaires et de l'emploi, mais pas l'austérité généralisée.

Mais pendant toute la suite de la réunion, il a martelé que la priorité était la réduction des déficits et le retour à l'équilibre des comptes. Le déficit du régime général devrait, selon le Gouvernement, être ramené en dessous du seuil de 10 Mds € (9,6 Mds €) contre 13,5 Mds € attendus en 2013, et ce au moyen d'un effort drastique, puisque les économies devraient atteindre 8,5 Mds €. La logique budgétaire et comptable prime donc sur toute autre considération, et en particulier sur la réponse aux besoins. La réforme des retraites, avec l'allongement de la durée de cotisations à 43 annuités en 2035 exprime particulièrement nettement cette logique, mais c'est aussi le cas en matière de santé par exemple.

Certes, le projet comporte quelques mesures positives. La CGT partage nombre des constats du rapport du « comité des sages » présidé par M. Cordier, ainsi qu'un certain nombre d'orientations de la stratégie nationale de santé publique qui visent à développer les soins de premier recours, à développer une médecine de parcours et prévoient dans certains cas une rémunération au forfait.

Mais comment réaliser ces objectifs sans les moyens financiers nécessaires, avec un Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) à 2,4% alors que ce dernier devrait croître de 2,8% en 2013, et que la croissance tendancielle des dépenses dans le champ de l'ONDAM est estimée à 3.8% par la Commission des comptes de la Sécurité Sociale ?

Et sans donner les moyens nécessaires à l'hôpital public, qui se voit au contraire imposer 440 M € « d'efforts », alors que rien n'est fait pour régler l'endettement des hôpitaux dû notamment

aux crédits toxiques ? C'est la première fois que l'ONDAM hospitalier est inférieur à celui sur les soins de ville : à combien de suppression d'emplois dans les hôpitaux correspond cet ONDAM ?

L'annonce de 275 000 solutions d'accueil pour les jeunes enfants d'ici 2017 est positive (mais problématique compte tenu des moyens accordés), mais dans le même temps le PLFSS comporte de nombreuses dispositions défavorables aux familles, notamment la baisse de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les ménages gagnant plus de 3 250 €.

Le PLFSS comporte aussi le volet financement de la réforme des retraites auquel la CGT a déjà fait connaître son opposition.

Nous réitérons notre totale opposition à la baisse des cotisations « patronales » famille en compensation de la hausse de 0,15% de la cotisation employeurs retraites, de même qu'au scandaleux report de la date de revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre, qui n'est rien d'autre qu'une désindexation déguisée.

Par ailleurs, cette baisse des cotisations patronales sera compensée par le budget de l'État, ce qui signifie que la ressource n'aura aucune pérennité. Au final, l'ajustement risque fort de se faire par une baisse des prestations.

Le Gouvernement prévoit une baisse de 500 M € des frais de gestion des caisses. Cet objectif nous inquiète fortement. Des réductions d'effectifs importantes résultent des Convention d'Objectifs et de Gestion en cours d'application, et de nouvelles réductions d'emplois risquent de résulter de celles en cours de discussion, alors qu'une dégradation massive des conditions de travail est observée dans l'ensemble des branches et qu'on demande toujours plus de travail aux personnels des caisses.

Enfin, aucune mesure nouvelle de reprise de dette n'est prévue en 2014. La dette portée par l'ACOSS devrait s'élever à 31 Mds € fin 2014. Ceci est inacceptable : ce n'est pas à l'ACOSS de porter la dette à long terme de la Sécurité sociale.

Montreuil, le 3 octobre 2014.

La défense de l'IVG criminalisée à l'AP-HP

A lors qu'un rassemblement du collectif de défense du centre d'IVG de Tenon, soutenu par le syndicat CGT et la section SUD de l'établissement, devait avoir lieu le jeudi 3 octobre, la direction de l'AP-HP avait fait appel aux forces de police à l'intérieur de l'établissement pour s'y opposer.

L'objet de ce rassemblement était d'exiger de l'AP-HP que des moyens suffisants soient affectés au fonctionnement de ce centre, afin qu'il puisse répondre correctement aux besoins des femmes. Il faut rappeler que la mobilisation avait permis la réouverture de ce centre au printemps 2013, alors qu'il a été et qu'il continue d'être confronté à des attaques des groupuscules anti-avortement.

Le comportement de la direction de l'établissement et des forces de police est scandaleux. En effet, alors qu'une trentaine de personnes étaient présentes, le secrétaire du syndicat CGT ainsi qu'une camarade qui l'accompagnait ont été spécifiquement ciblés et molestés.

Alors que le gouvernement dit se préoccuper du droit des femmes, et plus particulièrement du droit à l'IVG, le comportement de la direction de l'AP-HP est inadmissible et nous demandons qu'une enquête soit diligentée par la Ministre de la Santé afin que les responsables de cette situation soient identifiés et sanctionnés.

